

Carte
B. 31
35 41

Brulley

cl.
F.B.
872 93
RRU

P R É C I S
D E S
M A N Œ U V R E S
C O N T R E - R É V O L U T I O N N A I R E S
O P É R É E S D A N S L A P A R T I E F R A N Ç A I S E
D E S A I N T - D O M I N G U E ,
E T
A P P E R Ç U
D E S M O Y E N S
D E R E S T A U R E R C E T T E C O L O N I E ,

A P A R I S ,

De l'Imprimerie de P. J. DUPLAIN, Cour du
Commerce.

Quelle
K 12
415

60403

FRÉCIS

DES

M A M O U V E S

CONSTITUTIONNELLES

OPÉRÉS DANS LA PARTIE NÉCESSAIRE

DE SAINT-DOMINGUE

ET

A P P E L S

DES MOYENS

DE LES EXÉCUTER

PARIS

DE LA LIBRAIRIE DE M. HENRI LEBLANC

A LA CONVENTION NATIONALE.

Paris, le 9 décembre, l'an 1^{er}. de la république française.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

CINQUANTE mille familles françaises, victimes infortunées de leur attachement à vos principes régénérateurs, ont des droits à votre sollicitude. Leur salut, ou leur perte, dépendent absolument de votre décision. La différer même, c'est aggraver leurs maux, et accélérer leur ruine.

Tout homme a des devoirs à remplir. Honoré de la confiance de mes concitoyens, j'ai cru que le mien exigeoit que je soumise à votre jugement un précis des manœuvres contre-révolutionnaires opérées dans la partie française de St.-Domingue, et un apperçu des moyens de restauration de cette Colonie.

Si mon travail peut fixer votre attention, s'il peut contribuer au bonheur de vos frères d'outre-mer, j'aurai atteint mon but, et payé une partie de ma dette à la chose publique.

BRULLEY.

A LA CONVENTION NATIONALE

Le 15 Mars 1793

PROCES-VERBAL

La Convention nationale s'est réunie à midi, sous la présidence de son président, le citoyen [nom] [nom] [nom]. Elle a lu le rapport de son comité de législation, sur le projet de loi relatif à la réorganisation de la magistrature. Le rapport a été adopté à l'unanimité. Elle a ensuite discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la magistrature. Le projet a été adopté à l'unanimité. Elle a ensuite discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la magistrature. Le projet a été adopté à l'unanimité.

FIN

Duplicat

P R É C I S

D E S

M A N Œ U V R E S

Contre-révolutionnaires opérées dans la partie française de Saint-Domingue, et apperçu des moyens de restaurer cette Colonie.

P A R M I les contrées les plus intéressantes de l'univers, la partie française de Saint-Domingue avoit fixé, depuis long-tems, l'attention des peuples éclairés et commerçans. La beauté de son climat l'avoit fait nommer, si l'on en croit les auteurs, par ses premiers habitans, l'île fortunée. Les agriculteurs européens qui les ont remplacés, avoient mis à profit, par leur industrieuse activité, la fécondité de ce sol précieux, et en avoient tiré ces riches productions qui ont augmenté, embelli et enrichi les villes maritimes les plus considérables de la France. Déjà même, toutes les parties de l'état se ressentoient,

depuis plusieurs années , du résultat avantageux de la prépondérance que donnoient au commerce français les denrées coloniales. Leur augmentation progressive annonçoit l'accroissement et la durée de ces avantages précieux , quand la révolution se fit en France.

Dans ce nouvel ordre de choses , les colons n'envisagèrent d'abord que l'heureux anéantissement du monopole et du pouvoir arbitraire. Toujours en butte aux entraves de l'un , aux vexations de l'autre , ils s'étoient jusqu'alors bornés à leur opposer une modération inaltérable et la constante activité de leurs travaux. Mais ils virent que le tems étoit enfin venu d'améliorer leur sort. Bientôt ils nommèrent des représentans et des corps populaires furent formés.

La première assemblée générale , avec de bons principes et des intentions pures , débuta , très-impolitiquement , par annoncer la réforme des abus ; tout homme intéressé , à leur maintien , devint dès-lors son ennemi. Le nombre en étoit grand. Il dispoit des forces militaires ; il avoit la confiance du gouvernement et du commerce français.

Alors commencèrent les menées sourdes et

perfidés , les rapports calomnieux , les dissensions intestines , la séduction des affranchis , la persécution ouverte des patriotes. Bientôt le comité de l'ouest fut canonné par les agens du pouvoir exécutif : ils se coalisèrent avec une assemblée provinciale , pour détruire les autres corps populaires. En conséquence , on en impose aux citoyens du Cap ; on cassa , d'une manière aussi indécente qu'illegale , une municipalité dont les membres , par leurs qualités personnelles et leur conduite publique , s'étoient concilié la confiance entière et la vénération de leurs concitoyens. Enfin on prend les armes ; on marche contre l'assemblée générale , pour la dissoudre. Assurée d'être défendue par les quatre cinquièmes des habitans de la partie française de Saint-Domingue , cette assemblée auroit pu s'y maintenir ; mais , par suite de la modération naturelle à tout colon éclairé , et dans l'espoir d'opérer la paix , les représentans de la Colonie préférèrent de partir pour France. La calomnie les y avoit devancés ; ils n'y trouvèrent qu'injustice et humiliation ; quelques-uns la mort , tous la peine et la détresse. Enfin , ces vrais citoyens , qui avoient tout abandonné , tout sacrifié pour le bonheur

de leur patrie , eurent la douleur d'en voir préparer les calamités , et furent les témoins du triomphe de leurs ennemis. Ils l'étoient aussi de la révolution , leur conduite perfide en fournit les preuves.

En effet , ce n'étoit pas assez , pour ces hommes atroces , d'avoir atterré les partisans les plus zélés du bien public ; ce n'étoit pas assez d'avoir accaparé les denrées coloniales , pour entraver les opérations du commerce national , et provoquer le retour à l'ancienne forme de gouvernement par la misère publique. Pour la rendre plus prompte et plus complète , il falloit tarir les sources de la richesse des français. Une des plus abondantes , c'étoit la Colonie de St.-Domingue. Sa destruction fut jugée nécessaire. Pour y parvenir , que de trames ! que de machinations infernales !

L'assemblée constituante avoit été trompée sur ce qui concerne les Colonies. Sans aucun égard pour leur situation géographique , leur genre de population , la différence de climat , de mœurs , d'habitudes , on l'avoit assuré que les lois de la zone tempérée convenoient à la zone torride. De là , cette versatilité fatale des décrets concernant les Colonies.

Colonies. Leurs ennemis, ceux de la révolution y ont trouvé des moyens de dévastation et de ruine. Avec quel funeste avantage, ils les ont employés ?

Bientôt les infortunés colons, placés entre la désobéissance à la loi, ou la perte de leur pays, firent d'inutiles efforts, pour éviter les maux qu'on leur préparoit. En vain la ville du Port-au-Prince, toujours constante dans les meilleurs principes, provoqua une fédération générale. On sut la rendre sans effet; en vain les corps populaires redoublèrent d'activité; en vain l'on s'empressa de former une seconde assemblée générale des représentans de la Colonie. On eut l'art perfide de diviser, capter, avilir, dégoûter, rebuter et annuler même les fonctionnaires publics. Enfin, l'assemblée étoit à peine réunie dans le lieu qu'elle avoit fixé pour ses séances, que l'exécution des projets de destruction générale commença. Alors les meurtres, l'incendie, le pillage, les viols, le carnage..... Mais laissons à l'histoire la tâche pénible de peindre ces scènes d'horreur. La postérité en frémera; elle y reconnoîtra toute la férocité d'hommes demi-sauvages, instrumens cruels qu'employoient

des hommes plus cruels encore, pour venger leur amour-propre humilié, et pour recouvrer le pouvoir arbitraire inséparable de ces abus vexatoires, alimens de leur orgueil et de leur cupidité.

Observons que ces premiers mouvemens ont eu lieu dans le voisinage d'une des villes de la Colonie, où la réunion d'une force armée considérable, offroit des moyens plus sûrs et plus faciles de dissiper ces premiers attroupemens. Mais l'agent en chef du pouvoir exécutif et ceux qui, sous ses ordres dirigeoient l'emploi de ces forces, prouvèrent par leur conduite, que s'ils n'avoient pas provoqué ces dévastations, au moins ils agissoient de manière à les faire propager.

En effet, au lieu de presser avec vigueur et constance cette masse d'individus timides, alors, et presque sans armes, au lieu de les forcer à rentrer, chacun dans leurs domiciles respectifs, au lieu de rester en force au milieu d'eux pour les contenir, au lieu d'occuper des postes avantageux pour empêcher l'accès des montagnes, on fait retirer ceux qui les défendoient avec succès. On sort du Cap avec peu de forces; on y rentre trop tôt; on fait de nouvelles sorties,

toujours sans aucun plan déterminé, que celui, sans doute, de pousser vers les montagnes ces hordes féroces. Bientôt elles y pénétrèrent. Là se continuent les dévastations commencées dans la plaine. Les habitans des montagnes, propriétaires, gérants, ouvriers, blancs et hommes de couleur se réunissent pour se défendre. Leurs petites troupes armées à la hâte, combattirent pendant quelque tems avec succès, contre des milliers de brigands, mais les communications avec la ville du Cap furent interceptées. Alors peu, ou point de secours, la disette des objets de première nécessité, peu de munitions, enfin les fatigues d'un service continuel, commencèrent à jeter le découragement, parmi ces braves défenseurs des montagnes du nord. Déjà plusieurs d'entr'eux se retiroient vers les bords de la mer. Les révoltés alloient compléter la destruction de la partie du nord; delà ils se seroient répandus dans celle de l'ouest; bientôt ce torrent dévastateur, prenant un accroissement formidable, par les nombreux ateliers des Gonaïves, de l'Artibonite, de l'Arcahaye, la partie de l'ouest eût subi le même sort que celle du nord;

les campagnes du sud n'auroient pu échapper à leur destruction ; les villes mêmes , alors sans fortifications , auroient été la proie des flammes. La Colonie entière touchoit à sa ruine totale. Mais la division d'opinions dans deux paroisses voisines , et plus encore des convenances locales , avoient donné lieu à la formation d'une paroisse provisoire , peu avant le commencement des troubles. Forts de l'union qui régnoit entre eux , les citoyens de la Grande Rivière d'Ennery , volèrent d'abord avec zèle à la défense de leurs voisins (1) , en attendant les secours demandés avec instance par leur municipalité. Ignorant absolument la situation du

(1) La paroisse de la Grande Rivière d'Ennery est , ainsi que celles qu'elle a secouru efficacement , limitrophe de la partie espagnole de St.-Domingue. Ce seroit ici le cas de retracer la mauvaise foi et la cruauté de ces perfides voisins. On les verroit livrer , à prix d'argent , les colons français fugitifs , aux noirs révoltés , pour les faire égorger devant eux ; on les verroit achetant de ces mêmes révoltés , et au plus vil prix , meubles , bijoux , bestiaux , denrées , même des négrillons , pour les exporter dans des terres étrangères..... Mais la nature de cet ouvrage ne comporte pas ces détails réservés à l'histoire.

Cap , elle s'étoit adressée avec confiance au Port-au-Prince et à St.-Marc. Les corps populaires de ces villes , malgré leur position critique , n'hésitèrent pas d'obtempérer à des demandes motivées par le danger imminent de toute la Colonie. Ils envoyèrent , avec toute la célérité possible , des secours en hommes , armes , munitions de guerre et de bouche. Heureusement ils arrivèrent à tems. Il y avoit quelques heures que la municipalité de la Grande Rivière d'Ennery les avoit reçus , lorsqu'on lui apprit que les défenseurs des restes de la partie du nord , étoient réduits à l'affreuse extrémité d'abandonner leurs derniers postes. Mais l'arrivée de ces puissans secours ranimèrent leur courage. Les militaires formant les détachemens des 9^{me} et 48^{me} régiment , ci-devant Normandie et Artois , ceux du corps d'Artillerie et de la garde nationale du Port-au-Prince et de St.-Marc , se portèrent vers les révoltés , avec ce zèle qu'ils ont toujours montré quand il a fallu combattre pour la défense de la Colonie. Ils en furent *les vrais sauveurs* dans ces périlleuses circonstances , ils étoient comme le noyau de forces respectables , autour duquel vinrent se réunir un grand nombre de

citoyens de diverses paroisses ; bientôt ils furent en assez grand nombre pour former cette chaîne de postes , nommé le cordon de l'ouest. Il fut souvent attaqué par des milliers de révoltés. Mais toujours repoussés avec perte : ils ne purent franchir cette barrière , constamment défendue par l'activité , la fermeté , la patience et le courage de ceux qui l'avoient formée. Bientôt les secours abondans et réitérés qu'envoya le Cap , entreprirent et consolidèrent ces moyens précieux de résistance.

Maïs , cette résistance , cette digue élevée par les corps populaires , qui avoit arrêté le cours des ravages et de la dévastation , contrarioit l'exécution du plan contre-révolutionnaire et destructif de la partie française de St.-Domingue. Aussi avoit-on déjà trouvé le moyen de propager l'incendie dans les paroisses de Terre-Neuve , de Jean-Rabel et du Port-de-Paix. L'Artibonite s'étoit vu au moment de sa ruine totale ; d'autres paroisses de l'ouest partiellement dévastées , une portion même de la ville du Port-au-Prince avoit été la proie des flammes. C'étoit la partie du sud qui avoit le moins souffert : l'agent en chef du pouvoir exécutif s'y rend , la révolte

y éclatte , le fer et la flamme , détruisent un trop grand nombre de propriétés et leurs défenseurs.

Dans le même tems , plusieurs paroisses jusqu'alors intactes avoient commencé d'éprouver des pertes ; par-tout on remarquoit des signes certains d'un bouleversement général. Après avoir , pendant plus d'un an , supporté , avec une fermeté inébranlable , tout ce que la guerre , la famine , la misère offre de plus affreux , les infortunés colons voyoient la désespérante inutilité de leurs efforts constants , ils alloient être forcés d'abandonner à une peuplade de cannibales , l'un des plus beaux , des plus riches pays de l'univers. En vain on se défendoit encore avec courage ; en vain l'assemblée coloniale , les assemblées provinciales , la municipalité du Cap et tous les corps populaires , luttoient encore contre les ennemis de la France et de la Colonie ; elle touchoit au moment d'une subversion totale , quand les secours partis de France le 22 juillet dernier , y sont arrivés avec les commissaires nationaux civils.

Bientôt la sagesse de leurs principes , la droiture de leurs intentions , exprimés dans une proclamation , avec cette fermeté con-

venable à leur mission, ont ranimé le courage, et mérité la confiance des colons. La destitution de tous les agens du pouvoir exécutif, l'arrestation et l'embarquement de plusieurs d'entr'eux, le nombre des défenseurs, leur conduite vraiment citoyenne, les bonnes dispositions des nouveaux chefs, tout annonce le prochain retour de la paix.

Déjà ces heureux présages se sont réalisés par des succès considérables; obtenus contre les révoltés; déjà un grand nombre d'entr'eux demandoit à rentrer dans l'ordre; ils alloient tous y être ramenés par des mesures vigoureuses et sagement concertées. Ainsi donc cet infortuné Pays, depuis si long-tems en proie aux atrocités, aux maux de toute espèce, va voir renaître le calme, autant désiré que nécessaire.

Mais, suffit-il ce retour de la tranquillité, pour mettre fin aux peines des colons?

Tant qu'ils furent réunis dans les camps, dans les villes, un service militaire très-pénible les occupoit; les moyens de repousser les attaques de leurs ennemis, fixoient leur attention; on pourvoyoit à leurs premiers besoins, à ceux de leur famille. Il n'en sera pas ainsi, lorsqu'après le rétablissement de la paix, ils se rendront

rendront sur leurs propriétés. Quel spectacle déchirant pour eux ! Après de longues années , passées dans les privations et les travaux les plus pénibles , ils n'appercevront plus autour d'eux , que des cendres , des ruines , une terre friche. Comment la cultiver ? Où se loger ? Par quel moyen se procurer les objets de première nécessité ? Est-il de situation plus désespérante !

Mais les colons de Saint-Dominge sont français ; leurs regards éplorés se tourneront vers la France , et ils diront : « La révolution qu'opèrent nos frères d'Europe , doit faire le bonheur de tous les peuples. Serions - nous les seuls dont elle auroit causé et perpétué les malheurs ? non. Ils ne seront que momentanés. Les représentans du peuple français sont réunis en assemblée conventionnelle ; ce sénat auguste écartera de nous la détresse , la misère ; il nous facilitera les moyens de réparer nos pertes. Il le peut ; nous n'aurons pas besoin de lui rappeler qu'il le doit ».

Non , sans doute , il ne sera pas nécessaire d'exposer aux représentans des français combien le sort de leurs frères d'outré-mer

doit les intéresser. Ennemis déclarés d'un gouvernement oppresseur, s'ils eussent voulu composer avec ses agens perfides, ou ses lâches sectateurs, les colons de St.-Dominique auroient conservé leurs biens ; mais ils furent victimes de leur opinion, par conséquent de la révolution. Dès-lors la justice, l'humanité, l'intérêt et l'honneur national réclament en leur faveur. Aussi la convention nationale, s'empressera-t-elle de leur donner des preuves d'un intérêt vraiment fraternel, en adoptant les moyens les plus prompts et les plus sûrs de réparer leurs pertes, de consolider leurs propriétés, et de recouvrer ces richesses qu'ils ont sacrifiées à leur attachement pour la France et ses principes régénérateurs.

Mais, quels peuvent être ces moyens de restauration ? c'est ce qu'il est essentiel d'examiner.

Une pétition à ce sujet a déjà été présentée à la convention nationale, par les citoyens commerçans, colons, agriculteurs, manufacturiers et autres de la ville de Nantes. Ces citoyens demandent qu'il soit prêté par le trésor de l'état, quatre-vingt millions par an, pendant quatre années, pour la recons-

truction des habitations et les achats des objets indispensables pour le rétablissement de la Colonie , remboursable , par elle , en vingt années , par égale portion , à compter de janvier 1797.

On ne peut sans doute , qu'applaudir à la sollicitude des pétitionnaires , pour la restauration de la Colonie de St.-Domingue. L'assurance de ses sentimens reconnoissans , ne manquera pas de prouver aux signataires de cette pétition , que leur démarche a été appréciée par les colons. Mais la franchise que se doivent des concitoyens qui ont en vue le bien général , exige qu'on observe aux pétitionnaires , que les renseignemens qui leur ont été donnés sur la cause des maux de St.-Domingue , sur la situation morale et physique de ses habitans , sur l'étendue de ses pertes , ne sont pas exactes ; c'est ce que prouvera le tableau historique et fidèle des malheurs de St.-Domingue , qui doit paroître incessamment. En attendant il est essentiel de démontrer , que les moyens de restauration proposés par les pétitionnaires , sont tout à-la-fois onéreux pour l'état et insuffisans pour subvenir au remplacement des seuls objets de première nécessité.

En effet, lorsque le trésor de l'état est surchargé des frais immenses d'une guerre nécessaire et glorieuse, lorsque la république peut à peine procurer des secours et des subsistances aux nombreuses victimes des dévastations et de la disette inséparables des circonstances actuelles : distraire des fonds publics pendant quatre années, une somme de 80 millions, ce seroit, sans doute, une charge très-onéreuse pour l'état. Il lui seroit peut-être même difficile d'attendre encore quatre ans, un remboursement qui se feroit en vingt années par portion égale.

Quoi qu'il en soit, il est évident que les moyens proposés seroient onéreux pour la république; prouvons encore, qu'ils seroient insuffisans.

Nous n'entrerons pas dans les détails affligeans des pertes de St.-Domingue; elles sont énormes, et pour ainsi dire, incalculables. Bornons-nous à la valeur des objets de première nécessité, qu'il est indispensable de remplacer sans délai, si l'on veut rétablir les cultures et manufactures de cette Colonie.

Eh bien! d'après des calculs très-moderés, qui ont eu pour base le dernier recensement général de la Colonie, le prix de ces objets

s'élèvent à la somme de 600 millions ; qu'on juge maintenant , si leur remplacement pourroit être fait pour 80 millions donnés pendant quatre ans ? Quand même on avanceroit dans une seule année les 320 millions , on n'atteindroit que la moitié de la somme nécessaire. Les moyens proposés par les pétitionnaires sont donc insuffisans.

D'ailleurs , ce ne sont pas des secours progressifs qui peuvent réparer les pertes immenses de St.-Domingue et mettre les colons en état de satisfaire à leurs engagements. Il suffit de connoître la manutention des biens de la Colonie , pour être convaincu du peu de ressource que présenteroient des secours partiels et annuels. A peine mettroient-ils l'infortuné cultivateur à l'abri des atteintes de la misère.

On ne met en action les manufactures des Colonies que par le concours d'un grand nombre d'hommes , d'animaux , de voitures , d'instrumens aratoires , de bâtimens , de moulins et autres objets indispensables. Leur produit n'est pas seulement en raison de leur quantité , mais il est même nul , quand elle n'atteint pas le nombre qu'exige chacun des différens genres de culture.

On ne peut donc espérer de rétablir St.-

Domingue , par des secours donnés à des époques successives. Il lui faut donc de suite et en masse le prix des objets ou les objets eux-mêmes , dont le remplacement est indispensable pour mettre en activité et en valeur ces établissemens utiles et précieux.

Mais qui subviendra à ces frais considérables ? Qui fera cette avance de 600 millions ? On a vu qu'attendu les circonstances actuelles ce ne peut être le trésor national. Sera-ce le commerce ?

Ses intentions à l'égard des Colonies , sont connues. D'ailleurs elles se manifestent par les nombreux armemens qui se font dans tous les ports. Mais le point essentiel est de savoir s'ils sont et s'ils seront suffisans pour subvenir au remplacement dont l'urgence a été prouvée ?

Loin de nous la pensée d'élever des doutes sur l'étendue bien connue des moyens et des ressources du commerce. Mais , sans tirer aucune induction de la pétition d'une des plus opulentes villes maritimes , et pour juger de l'avenir , jettons les yeux sur le passé.

Le résultat des avances du commerce , envers les colons de St.-Domingue , forme

une masse de dettes qu'on peut évaluer près de quatre cents millions. Sans doute la Colonie se seroit facilement acquittée par son seul commerce d'exportation ; puisque , d'après le calcul des pétitionnaires de Nantes , il s'élève annuellement à la somme de 280 millions. Mais ce calcul n'est plus le même aujourd'hui , et si les rentrées étoient difficiles alors , combien ne le seront-elles pas davantage actuellement ? Par suite funeste de la révolte et des dévastations , les hypothèques sont moins sûres , les moyens de se libérer presque nuls , tout annonce même qu'ils le seront encore long-tems.

Dans cet état des chose , les règles de la prudence prescrivent-elles aux commerçans déjà créanciers des colons , de leur faire de nouvelles avances , et sur-tout aussi considérables que leur détresse l'exige ?

Ceux qui ne devoient que peu , ou rien , avant les troubles et les malheurs publics , quelques propriétaires d'excellens fonds de terre , recevraient , peut-être des avances , mais en pourroient-ils jouir paisiblement , s'ils étoient environnés de terres en friches , qui offriroient une retraite assurée aux restes épars de ces dévastateurs féroces.

D'ailleurs, toutes les pertes de la Colonie, sont les résultats de la même cause, leur réparation doit se faire dans le même tems et de la même manière. La justice, la politique, l'intérêt public le commandent. C'est à la même époque, et le plutôt possible, que toutes les propriétés dévastées et abandonnées doivent se rétablir. Il faut que partout, à-la-fois, des maisons s'élèvent sur les décombres, que les halliers disparaissent, pour que la terre offre par-tout l'aspect riant de ses plus riches productions.

Il n'est pas moins indispensable, que les communications se rétablissent, que les chemins soient rouverts, réparés et bien entretenus. Ce qui ne peut être fait par les cultivateurs, puisqu'ils suffiroient à peine à leurs travaux urgens et multipliés.

En outre, pour consolider la paix, et maintenir la tranquillité, ne seroit-il pas nécessaire de prendre les mesures que prescrivent la prudence et les malheurs passés ? Ils n'auroient pas eu lieu, ou, du moins, on en auroit facilement arrêté le cours, s'il y avoit eu dans chaque paroisse un lieu de retraite assuré, des moyens de défense, des magasins, des munitions de guerre et de
 bouche,

bouche , sur-tout une force armée bien organisée , et toujours prête à se porter partout où le désordre se seroit manifesté.

Ces précautions , qui eussent été autrefois très-utiles , sont maintenant indispensables. Mais elles ne pourront s'effectuer sans des travaux et des frais. Les colons ruinés , ou obérés , pourront-ils y subvenir ? On n'en trouveroit sûrement pas les moyens dans les 80 millions demandés par les pétitionnaires de Nantes ; il seroit encore plus difficile de se les procurer , ces mêmes moyens ; par des secours successifs , par des avances particulières faites à tel ou tel propriétaire qui seroit jugé plus ou moins solvable. Ils le sont tous , les colons ; il ne leur faut que du tems et des facilités. Ils ne les trouveront que dans un emprunt colonial.

Oui , le plus prompt , le plus pur , et peut-être l'unique expédient , pour réparer les pertes de Saint-Domingue , y rétablir la paix , l'entretenir , et faire naître la prospérité , c'est une opération , qui , généralisant les intérêts , augmente la sûreté des hypothèques , présente une masse de solidité incontestable , des avantages réels et positifs.

C'est ce que peuvent offrir les colons fran-

çais de St.-Domingue. Réunis pour leur intérêt , leur salut commun , ils peuvent dire aux capitalistes : “ Nos pertes sont considérables sans doute. Mais , si vous consentez à nous fournir les moyens de les réparer , nous pouvons vous offrir d’abord , une hypothèque générale , sur un nombre d’habitations intactes , qui , suivant l’estimation la plus modérée , présente une valeur plus que quadruple de la somme nécessaire pour la restauration de notre pays ; ensuite pour valeur représentative de vos fonds , nous vous donnons des actions portant intérêt à cinq pour cent , négociables en tous tems , remboursables à une époque fixe et peu éloignée ; et enfin vous partagerez un dividende , dont la qualité sera déterminée par celle des bénéfices. Ainsi donc , en prêtant vos fonds à la Colonie de Saint-Domingue , vous trouveriez , 1°. solidité dans l’hypothèque , 2°. facilité dans la négociation de ces mêmes fonds , 3°. avantage réel des intérêts et du partage dans le dividende ”.

A ces propositions , sans doute avantageuses et favorables à l’emprunt colonial , il

faut ajouter de puissantes considérations ; les unes ont rapport au trésor national, les autres au commerce.

Celles relatives au trésor national, sont ; 1°. des actions portant intérêt à cinq pour cent et négociables , qui remplaceront de suite les sommes considérables que la république a employées , pour secourir les colons de Saint-Domingue ; 2°. le remboursement de ces actions dans trois ans.

Celles relatives au commerce , sont , 1°. l'échange des titres de créance , dont l'hypothèque est peu sûre , la liquidation incertaine , ou au moins très-éloignée , contre des actions avec intérêts à cinq pour cent et négociables ; 2°. le remboursement de ces actions la dixième année.

Oui, sans doute , aussitôt après l'emprunt colonial effectué , le trésor national recevrait en actions solides , lucratives et négociables , le remboursement de ses avances pour Saint - Domingue. Celui des créances actuelles du commerce sur cette Colonie , se ferait de même et sans délai. La liquidation de ces effets seroit facile , exacte et même très-prompte , eu égard aux circonstances critiques , aux dévastations , aux cala-

mités que vient d'éprouver cet infortuné pays.

Mais , ils seroient bientôt réparés ces malheurs , au moyen de l'emprunt colonial. Aussitôt qu'il seroit rempli , on pourroit dire à tout habitant dont les propriétés ont été dévastées : « Hâtez-vous de vous transporter
 » sur votre terre , vous aviez un atelier ;
 » nous vous en rendons un égal en nombre
 » à celui que vous avez perdu. Vos maisons ,
 » vos bâtimens ont été détruits par les
 » flammes ; nous vous les faisons rebâtir de
 » suite. Vous êtes hors d'état de subvenir
 » à vos premiers besoins ; nous y satisfé-
 » rons. Nous alimenterons , nous vêtirons ,
 » vous et tout ce qui vous entoure , pen-
 » dant une année. Après vous avoir mis à
 » l'abri de la famine et de la misère , il
 » faut pourvoir à votre sûreté , à votre
 » tranquillité. Nous allons rendre les com-
 » munications faciles ; les chemins seront
 » réparés et bien entretenus ; une retraite
 » assurée sera prête en cas d'événemens.
 » Vous y trouverez des approvisionnemens ,
 » des moyens de défense , et une force
 » armée toujours prête à vous porter de
 » prompts secours et à rétablir , à maintenir

„ l'ordre et la paix. Dans le cas, même, où
„ il surviendrait de ces événemens destruc-
„ teurs, occasionnés par l'intempérie des
„ saisons, dont la mortalité, la disette sont
„ les suites inévitables. Nous serons tou-
„ jours prêts à vous secourir et à pour-
„ voir à vos premiers besoins. Livrez-vous
„ paisiblement à vos utiles travaux. Que
„ pendant trois ans consécutifs, aucunes
„ entraves, aucune dette ne viennent tra-
„ verser vos entreprises pour la restaura-
„ tion de votre bien. Après ce tems ex-
„ piré, vous commencerez à remplir vos
„ engagemens, mais de manière qu'il vous
„ restera toujours un tiers de vos revenus
„ pour subvenir à vos besoins, à ceux
„ de votre famille, de votre habitation. Au
„ moyen de ces paiemens que vous ferez
„ chaque année et des opérations qui en
„ auront résulté, la créance du trésor
„ national, celle du commerce, rembour-
„ sées dès la première année, seront
„ liquidées, l'une après trois ans révolus,
„ les autres, la dixième année. La onzième
„ commencera le remboursement des action-
„ naires prêteurs, et dans quinze ans la
„ Colonie ne devra plus rien. Elle aura ré-

„ paré ses pertes , assuré sa tranquillité , et
 „ il lui restera plusieurs millions pour aug-
 „ menter la prospérité générale „.

Tel est l'apperçu rapide des résultats de l'emprunt colonial en forme de banque , tel qu'il a été conçu. Les détails de cette opération feront décider si elle est possible , utile et importante.

Soumis d'abord comme ils doivent l'être au jugement des colons , ces détails ne seront publiés qu'après avoir été par eux adoptés , et même modifiés s'ils l'estiment nécessaire.

Quoiqu'il en soit , on s'est attaché à prouver , par l'exposé de cette opération , combien elle seroit avantageuse à la nation française en général , au commerce en particulier , et à la partie française de Saint-Domingue.

Sous ces trois rapports , elle fixera l'attention de l'assemblée coloniale. Opérer le bien public , est le but important de ses travaux. Dès-lors , elle ne pourra rejeter , ni voir avec indifférence , un plan , dont l'exécution fait rentrer de suite le montant des traites acquittées par le trésor national ; rembourser quatre cents millions de dettes aux commerçans et autres , et réparer sans délai des

dévastations , des pertes , suites malheureuses de l'attachement des français d'outre-mer aux principes de leurs frères d'Europe.

Mais ceux à qui le sort des Colonies est indifférent , ceux qui ne les connoissent que peu ou point du tout ; ceux enfin qui croiront leurs intérêts froissés par cette opération , ne manqueront pas d'élever des doutes sur la possibilité de l'emprunt , sur la réalité des avantages qui peuvent en résulter.

Cependant , tout citoyen zélé pour le bien public est naturellement disposé à croire , sauf examen , aux moyens de l'opérer. Dès-lors , je ne dois trouver d'incrédule , ni dans les représentans des français d'Europe , ni dans ceux des français d'Amérique.

Au surplus , mes concitoyens présumeront facilement , qu'avant de présenter un plan de cette importance , j'ai dû prendre sur les moyens d'exécution , des informations , des renseignemens exacts. Je connois trop le prix des travaux de la convention nationale et de l'assemblée coloniale , pour les occuper des projets chimériques.

Ils ont été en effet consultés , les hommes versés dans la connoissance des affaires relatives à ce genre d'opérations. Tous ont re-

connu la possibilité d'effectuer l'emprunt tel qu'il est présenté; ils ont même pensé, pour la plupart, que les circonstances actuelles étoient favorables au placement des fonds, sur-tout avec des conditions aussi avantageuses pour les capitalistes. Mais ils ont fait des observations de la dernière importance.

« Nous connoissons, ont-ils dit, la cause
 » des calamités de Saint-Domingue, nous
 » savons que les décrets rendus relative-
 » ment à cette Colonie ont été les armes
 » funestes dont se sont servi avec trop de
 » succès les ennemis de la révolution; ceux
 » qui vouloient opérer la ruine des Colonies
 » et du commerce, pour rétablir l'ancien
 » ordre des choses par la misère et la dé-
 » tresse de la nation.

« Nous n'ignorons pas combien il est
 » difficile de faire de bonnes lois pour
 » le pays qu'on habite, et nous avons vu
 » avec étonnement et douleur, l'excès de
 » présomption, d'ignorance ou de perfidie,
 » qui avoit fait décider qu'en France on
 » pouvoit faire des lois convenables à un
 » pays qui en est séparé, par une étendue
 » de mer, de 1800 lieues, à un pays situé
 » sous la zone torride, dont on ne connoît

» ni

ni le genre de population , ni les mœurs ,
 ni les habitudes sur lesquels influent direc-
 tement la température du climat , la fé-
 condité du sol et la nature de ses pro-
 ductions (1),

(1) Tout le monde ne sait pas que dans les Colonies le bananier fournit, en tout tems de l'année, une nourriture abondante et bonne ; que , quarante jours après avoir planté la Patate , on peut en tirer des moyens de subsistance , qui sont d'ailleurs multipliés par la variété des racines et autres productions sans cesse renaissantes. Cette marche de la nature ne peut être retardée , ni modifiée par aucune loi humaine. Quelles qu'elles soient , la chaleur du climat sera toujours la même , la végétation toujours active , par conséquent , toujours même facilité , mêmes moyens abondans d'exister. L'homme noir , demi-sauvage , en profitera ; et nul raisonnement philosophique ne lui persuadera , quant à présent , de devenir un journalier , quand il n'a nul besoin de se vêtir , et qu'il lui faut peu ou point de travail pour se nourrir. N'anticipons donc pas sur les opérations du tems. Lui seul , par une progression lente , parachevera sans bouleversement

„ Nous sommes assurés qu'il existe à
 „ Saint-Domingue des lumières, des prin-
 „ cipes d'humanité, qui, d'accord avec un
 „ intérêt bien combiné produisent ces usa-
 „ ges, ces soins, ces attentions même qui
 „ rendent le sort des cultivateurs des Colo-
 „ nies au moins autant, pour ne pas dire
 „ plus heureux, que celui des cultivateurs
 „ d'Europe. Ces dispositions bienfaisantes
 „ ne manqueront pas d'être entretenus et
 „ même spécialement prescrites par des
 „ réglemens sages ; elles conduiront, avec
 „ le tems et des gradations nécessaires à ce
 „ but que veulent atteindre les colons,
 „ comme tous les vrais amis de l'humani-
 „ té, à la régénération entière de l'espèce humaine. Sur-tout,
 „ ne comparons pas l'homme indolent des tropiques, avec
 „ l'homme actif de la zone tempérée ; ce dernier n'est
 „ laborieux, que par le besoin urgent de se procurer,
 „ en tout tems, une nourriture difficile et des vêtemens
 „ indispensables.

„ mité. Mais il faudroit que ces réglemens,
„ fussent faits par ceux qui sont directe-
„ ment intéressés à ce qu'ils soient confor-
„ mes au bien de la Colonie. Les lois qui
„ doivent la régir intérieurement, concer-
„ nent plus particulièrement ceux qui l'ha-
„ bitent et qui doivent s'y soumettre. Ins-
„ truits à l'Ecole du malheur, toujours unis
„ par les principes de fraternité, d'égalité qu'ils
„ ont franchement adoptés, les colons sont
„ très-propres à la confection de ces lois.
„ D'ailleurs le souvenir du passé effraye
„ pour ~~le passé~~ ^{l'avenir}. Tant que les français des
„ Colonies ne jouiront pas du droit de
„ statuer eux-mêmes sur l'administration de
„ leur propre chose, ils ne trouveront au-
„ cunes ressources. Il n'est pas de capita-
„ liste, il n'est personne qui fût assez im-
„ prudent pour placer ses fonds sur des
„ biens qui existent à peine aujourd'hui et
„ demain peuvent être totalement anéantis.
„ Il n'en seroit pas de même, si la con-

» vention nationale reconnoissoit formelle-
» ment et authentiquement aux français
» d'outre-mer , le droit réel et précieux de
» faire les lois relatives au régime intérieur
» de leur pays.

» Que les représentans des français règlent
» ensuite , d'après les droits des peuples et
» l'intérêt national , les rapports commer-
» ciaux. Enfin qu'ils assurent aux Colonies
» la puissante et nécessaire protection de la
» république.

» Alors vous verrez tous les capitalistes ,
» tous les commerçans s'empreser de pro-
» fiter des avantages que présente l'emprunt
» colonial. Bientôt , les actions seront pla-
» cées , et votre infortuné pays , après avoir
» réparé ses pertes , verra renaître ses riches
» cultures et sa prospérité ».

Telles sont les observations de ceux dont
les fonds peuvent seuls restaurer la partie
française de Saint-Domingue.

Ainsi donc la restauration de cette Colonie , ou sa ruine totale , dépendent absolument de la décision de la convention nationale.

Mais quand , dans cette auguste assemblée , on a entendu exposer , développer et appliquer avec autant de justesse que d'énergie les principes les plus sages , les plus lumineux ; quand on considère l'accueil fait aux étrangers , l'empressement à secourir les victimes des fléaux inséparables des circonstances actuelles , ne doit-on pas tout espérer en faveur des infortunés colons français de Saint-Domingue ?

Sans doute , un décret bienfaisant , motivé par les plus importantes considérations , va reconnoître et consacrer des droits , trop long-tems usurpés , mais toujours réels et imprescriptibles.

Bientôt renâtra la confiance dans les propriétés coloniales ; les moyens de restauration se réaliseront ; les pertes seront

réparées , et les français d'outre-mer , oubliant leurs malheurs , reconnoîtront que c'est avec vérité qu'un des représentans de la nation a dit , *que le but de l'association politique est de procurer à chacun sûreté , bonheur ; et que l'état atteint son but quand il procure aux individus cette somme de jouissance , qui constitue la félicité publique.*

Tel est l'espoir que j'ai conçu. Je le crois fondé. Puissai-je ne pas m'être trompé. Alors j'oublierai mes pertes et mes peines ; alors je me féliciterai d'avoir échappé aux vexations , aux poursuites des ennemis du bien public ; alors je me croirai heureux d'avoir conservé ma pénible existence contre le fer des révoltés et les atteintes d'une maladie cruelle , suite des fatigues d'une guerre de huit mois ; alors , enfin , puisque j'aurai pu être utile au pays qui m'a honoré de sa confiance , j'éprouverai la plus précieuse des jouissances pour un vrai citoyen français.

BRULLEY.



